

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Deux nouveaux ambassadeurs accrédités

J.O.
Libreville/Gabon

HIER, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a reçu les lettres de créance de deux nouveaux ambassadeurs, au palais de la présidence de la République. Il s'agit de Horst Gruner de la République fédérale d'Allemagne et Élisée Jean Dao de la République du Mali. Les deux diplomates se sont soumis au rituel d'usage. L'ambassadeur allemand, Horst Gruner, reçu le premier au palais, est né le 29 juillet 1959 à Kilianstaden. Il est diplômé, entre autres, en sciences politiques et économie de l'université de Francfort-sur-le Main (Allemagne), et celle de Trenton, dans le New-Jersey, aux États-Unis. Tout comme, il a suivi une formation préparatoire au

service diplomatique et consulaire de son pays.

À l'issue de ce parcours, il est affecté au ministère fédéral des Affaires étrangères en 1991. Avant de débiter dès 1992, une carrière de diplomate qui le conduit à Phnom Penh, au Vietnam. Puis, en Tanzanie, Algérie, Cameroun, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo (RDC) et Sierra Leone (2018-2022). Le Gabon est son deuxième poste en tant qu'ambassadeur. Il est marié et père d'un enfant.

En deuxième lieu, c'est le nouvel ambassadeur du Mali au Gabon qui s'est plié au protocole. Élisée Jean Dao est un militaire de carrière. Après sa Maîtrise en commerce international à Bamako, il obtient un Master en sciences historiques et philosophiques, en France, et un

autre Master en études sécuritaires, option stratégie. Élisée Jean Dao a le grade de général de brigade dans l'armée malienne.

Avant Libreville, son premier poste en tant que diplomate, il occupait la prestigieuse fonction de chef d'état-major de la garde nationale. Il est né le 7 janvier 1973 à Mondoro au Mali. Il est marié et père d'une nombreuse progéniture. Le diplomate malien aura pour résidence Libreville. Il faut noter que le Gabon accueille une forte communauté malienne.

Cette cérémonie solennelle aura été l'occasion pour ces nouveaux chefs de mission diplomatique d'échanger avec le chef de l'État sur les questions de coopération bilatérale et multiforme entre le Gabon et leurs pays respectifs.



Photo: DR

Remise des lettres de créance du diplomate malien au chef de l'Etat.

Bulletin unique : la Cour constitutionnelle invitée à annuler le décret du 4 août

A.M.
Libreville/Gabon

UNE fois de plus, la Cour constitutionnelle va être amenée à se prononcer, peu avant la tenue du scrutin, sur les saisines portées notamment par Geoffroy Fouboula, la veille, et Me Angès Kevin Nzigou, hier, concernant le décret n° 0149 du 4 août 2023 signé par le président de la République instituant le bulletin unique pour l'élection présidentielle à venir. L'un et l'autre font savoir que ce décret renferme une ribambelle de violations aussi bien sur le fond que sur la forme.

Pour l'avocat à la Cour et non



Photo: Abel Eyeghe

Me Angès Kevin Nzigou lors d'une précédente sortie.

moins candidat aux législatives et locales, ce décret a été pris par un candidat à la présidentielle et juge donc ce texte "inique". D'autant plus que dans son entendement ce texte est en "violation

flagrante" du principe d'égalité entre les candidats, de même qu'il porte gravement atteinte à la liberté de choix des électeurs. Si Me Angès Kevin Nzigou et Geoffroy Fouboula sont convaincus que le décret qu'ils attaquent devant la Cour constitutionnelle, est en violation de la loi électorale, il ne reste plus qu'au ministère de l'Intérieur, et sans doute aussi au Centre gabonais des élections (CGE), initiateurs dudit décret de faire la démonstration devant la Haute juridiction qui, pour sa part, devra se prononcer en faveur des uns ou des autres.

L'OCP appelle à préserver la paix

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'observatoire chrétien pour la paix (OCP) a organisé récemment un point de presse pour inviter les acteurs politiques au ressaisissement à la veille des élections générales prévues le 26 août prochain.

"Plusieurs incidents enregistrés qui ne sont pas d'ordre à rendre les choses faciles se sont déroulés ces derniers jours", a rappelé Max Alexandre Ngoua, coordonnateur général de l'OCP. "Pour ne citer que les incidents du Sénat, ceux de Booué, du Haut-Ogooué et dernièrement avec l'affaire Glenn Moundendé", a-t-il indiqué. Et de poursuivre : "Ce climat délétère montre à quel point la situation se dégrade dans le pays tout entier. La paix est menacée au Gabon. Et l'OCP estime que lorsque des tensions s'accroissent comme en ce moment, lorsque des incompré-

hensions adviennent, nous devons toujours penser au Gabon et à son futur. Nous devons toujours trouver des solutions justes et adaptées pour sauvegarder ce qu'il y a de plus cher dans un pays, à savoir la paix. Une paix stable et durable." Fort de cela, Max Alexandre Ngoua appelle à la responsabilité de tous. Non sans s'interroger : "Le champ politique a causé depuis trop d'années la mort et provoqué des destructions de biens publics et privés. Les hommes politiques en particulier et la population gabonaise dans son entièreté n'ont-ils toujours pas tiré les conséquences des violences post-électorales qu'a connues notre pays ?"

Eu égard à ce qui précède, l'OCP demande aux acteurs politiques de veiller à préserver la paix au Gabon et à revenir aux principes des pères fondateurs de cette Nation, à savoir : l'intérêt général du pays, la cohésion sociale et l'unité nationale.



Photo: AEE

L'OCP lors de son point de presse.

COMMUNIQUÉ

En vue de l'élection présidentielle, nous invitons les candidats à nous transmettre leurs projets de société soit par **Whatsapp +241 77607307**, soit par **mail politique.union@sonapresse.com** ou encore en passant directement déposer la version numérique à notre accueil à la **SONAPRESSE**